



**PRÉFET  
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°21-2024-072

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de la protection des populations de la Côte-d'Or / Service Santé et Protections animales, Protection de l'Environnement**

21-2024-06-13-00004 - Arrêté préfectoral N°976/2024 en date du 13 juin  
2024 attribuant l habilitation sanitaire à Eric WIEME (2 pages) Page 3

## **Préfecture de la Côte-d'Or / Direction des Collectivités locales et des Elections**

21-2024-06-16-00001 - Arrêté préfectoral n° 981 relatif au transfert de  
bureau de vote de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT (1 page) Page 6

21-2024-06-16-00002 - Arrêté préfectoral n° 982 relatif au transfert de  
bureau de vote de la commune de LEVERNOIS (1 page) Page 8

21-2024-06-16-00003 - Arrêté préfectoral n° 983 relatif au transfert de  
bureau de vote de la commune de TOUILLON (1 page) Page 10

21-2024-06-16-00004 - Arrêté préfectoral n° 984 relatif au transfert de  
certains bureaux de vote (2 pages) Page 12

21-2024-06-17-00001 - Arrêté préfectoral n° 985 fixant la liste des candidats  
pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 1ère circonscription (2 pages) Page 15

21-2024-06-17-00002 - Arrêté préfectoral n° 986 fixant la liste des candidats  
pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 2ème circonscription (2 pages) Page 18

21-2024-06-17-00003 - Arrêté préfectoral n° 987 fixant la liste des candidats  
pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin pour la 3ème circonscription (2 pages) Page 21

21-2024-06-17-00004 - Arrêté préfectoral n° 988 fixant la liste des candidats  
pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 4ème circonscription (2 pages) Page 24

21-2024-06-17-00005 - Arrêté préfectoral n° 989 fixant la liste des candidats  
pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 5ème circonscription (2 pages) Page 27

## **Préfecture de la Côte-d'Or / SGCD de Côte-d'Or**

21-2024-06-13-00003 - ARRETE\_978\_nomination\_CAS\_Action\_Sociale.odt (3  
pages) Page 30

Direction départementale de la protection des  
populations de la Côte-d'Or

Service Santé et Protections animales, Protection  
de l'Environnement

21-2024-06-13-00004

Arrêté préfectoral N°976/2024 en date du 13 juin  
2024 attribuant l habilitation sanitaire à Eric  
WIEME



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations**

Service Santé et Protection Animales  
Protection de l'Environnement  
Affaire suivie par : Valérie LABUSSIÈRE  
Tél. : 03 80 29 44 53

Mél : [ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr)

**Arrêté préfectoral N°976/2024 en date du 13 juin 2024**  
Attribuant l'habilitation sanitaire à Eric WIEME

Préfet de la Côte-d'Or

- Vu** le Code Rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R.203-1 à R.203-15 et R.242-33.
  - Vu** le décret n°80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n°90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
  - Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements notamment son article 43 ;
  - Vu** le décret n° du 26 septembre 2022 nommant MR ROBINE Franck, préfet de la Côte d'Or ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n° 1409/SG du 18/09/2023, donnant délégation de signature à Monsieur ROOSE Didier ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n° 1411/DDPP du 21/09/2023, donnant subdélégation de signature
- Considérant** que le Docteur Vétérinaire Eric WIEME remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;
- Sur proposition** de Monsieur le directeur départemental de la protection des populations de la Côte-d'Or ;

Direction Départementale de la Protection des Populations - 57 rue de Mulhouse - 21 033 DIJON Cedex  
tél : 03 80 29 43 53... - Fax : 03 80 29 43 53..... - mèl : [ddpp@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddpp@cote-dor.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>

page 1

## **A R R E T E**

### **Article 1er :**

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de 5 ans, à compter de la date de signature du présent arrêté, à Eric WIEME, Docteur Vétérinaire, inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la région Bourgogne-Franche-Comté, sous le n°12206, administrativement domicilié au 6 rue Professeur Louis Neel 21600 LONGVIC

### **Article 2 :**

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de Côte d'Or du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.

### **Article 3 :**

Eric WIEME s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 4 :**

Eric WIEME pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 5 :**

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R.228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 7 :**

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 13 juin 2024

L'adjointe à la cheffe de service

Signé

Adeline PERRONNEAU

Direction Départementale de la Protection des Populations - 57 rue de Mulhouse - 21 033 DIJON Cedex  
tél : 03 80 29 43 53... - Fax : 03 80 29 43 53..... - mèl : ddpp@cote-dor.gouv.fr  
Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>

page 2

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-16-00001

Arrêté préfectoral n° 981 relatif au transfert de  
bureau de vote de la commune de VAROIS ET  
CHAIGNOT



**Bureau des Élections et de la Réglementation**

Dijon, le 16 juin 2024

**Arrêté N° 981**

**Relatif au transfert de bureau de vote de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

**VU** l'arrêté préfectoral modificatif n° 625 du 03 avril 2024 relatif à la division annuelle des communes en plusieurs bureaux de vote et portant transfert de certains lieux de vote ;

**VU** la demande de changement de lieu de bureau de vote présentée par Monsieur le Maire de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT pour le second tour des élections législatives prévu le dimanche 7 juillet 2024 ;

**Considérant** que ce transfert est lié au contexte de la dissolution de l'Assemblée Nationale en application de l'article 12 de la Constitution, de l'organisation des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet 2024 et au regard de l'indisponibilité des locaux les jours du scrutin ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

**ARRETE**

**Article 1er** – Le transfert provisoire du bureau de vote de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT est autorisé dans les conditions suivantes :

le bureau de vote est transféré de l'Espace Pierre AUBERT, allée Victor Hugo  
vers l'école maternelle, rue du Cottage, le dimanche 7 juillet 2024

**Article 2** – Le maire de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT prendra toutes mesures utiles de nature à faire connaître aux électeurs l'adresse du bureau de vote où se dérouleront les prochaines élections législatives (avis dans la presse - bulletin municipal - avis à chaque électeur) et le jour du scrutin (affichage devant le bureau de vote).

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or, Monsieur le maire de la commune de VAROIS ET CHAIGNOT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or, affiché aux emplacements officiels de la commune concernée et communiqué aux électeurs par tout moyen.

Fait à Dijon, le 16 juin 2024

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé Johann MOUGENOT

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-16-00002

Arrêté préfectoral n° 982 relatif au transfert de  
bureau de vote de la commune de LEVERNOIS





**Bureau des Élections et de la Réglementation**

Dijon, le 16 juin 2024

**Arrêté N° 982  
Relatif au transfert de bureau de vote de la commune de LEVERNOIS**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

**VU** l'arrêté préfectoral modificatif n° 625 du 03 avril 2024 relatif à la division annuelle des communes en plusieurs bureaux de vote et portant transfert de certains lieux de vote ;

**VU** la demande de changement de lieu de bureau de vote présentée par Monsieur le Maire de la commune de LEVERNOIS pour le second tour des élections législatives prévu le dimanche 7 juillet 2024 ;

**Considérant** que ce transfert est lié au contexte de la dissolution de l'Assemblée Nationale en application de l'article 12 de la Constitution, de l'organisation des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet 2024 et au regard de l'indisponibilité des locaux les jours du scrutin ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

**ARRETE**

**Article 1er** – Le transfert provisoire du bureau de vote de la commune de LEVERNOIS est autorisé dans les conditions suivantes :

le bureau de vote est transféré de la salle des fêtes de la Mairie  
vers l'école de Levernois, 1 rue de Plaine le dimanche 7 juillet 2024

**Article 2** – Le maire de la commune de LEVERNOIS prendra toutes mesures utiles de nature à faire connaître aux électeurs l'adresse du bureau de vote où se dérouleront les prochaines élections législatives (avis dans la presse - bulletin municipal - avis à chaque électeur) et le jour du scrutin (affichage devant le bureau de vote).

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or, Monsieur le maire de la commune de LEVERNOIS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or, affiché aux emplacements officiels de la commune concernée et communiqué aux électeurs par tout moyen.

Fait à Dijon, le 16 juin 2024

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé Johann MOUGENOT

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-16-00003

Arrêté préfectoral n° 983 relatif au transfert de  
bureau de vote de la commune de TOUILLON



**Bureau des Élections et de la Réglementation**

Dijon, le 16 juin 2024

**Arrêté N° 983**

**Relatif au transfert de bureau de vote de la commune de TOUILLON**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

**VU** l'arrêté préfectoral modificatif n° 625 du 03 avril 2024 relatif à la division annuelle des communes en plusieurs bureaux de vote et portant transfert de certains lieux de vote ;

**VU** la demande de changement de lieu de bureau de vote n°1 présentée par Monsieur le Maire de la commune de TOUILLON pour le second tour des élections législatives prévu le dimanche 7 juillet 2024 ;

**Considérant** que ce transfert est lié au contexte de la dissolution de l'Assemblée Nationale en application de l'article 12 de la Constitution, de l'organisation des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet 2024 et au regard de l'indisponibilité des locaux les jours du scrutin ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

**ARRETE**

**Article 1er** – Le transfert provisoire du bureau de vote de la commune de TOUILLON est autorisé dans les conditions suivantes :

le bureau de vote n°1 est transféré de la salle communale de Touillon vers  
la salle communale Roger ROUSSOT, 2 rue de Touillon à Petit-Jailly le dimanche 7  
juillet 2024

**Article 2** – Le maire de la commune de TOUILLON prendra toutes mesures utiles de nature à faire connaître aux électeurs l'adresse du bureau de vote où se dérouleront les prochaines élections législatives (avis dans la presse - bulletin municipal - avis à chaque électeur) et le jour du scrutin (affichage devant le bureau de vote).

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or, Monsieur le maire de la commune de TOUILLON sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or, affiché aux emplacements officiels de la commune concernée et communiqué aux électeurs par tout moyen.

Fait à Dijon, le 16 juin 2024

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé Johann MOUGENOT

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-16-00004

Arrêté préfectoral n° 984 relatif au transfert de  
certains bureaux de vote



**Bureau des Élections et de la Réglementation**

Dijon, le 16 juin 2024

**Arrêté N° 984**

**Relatif au transfert de certains bureaux de vote**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le Code électoral et notamment l'article R. 40 ;

**VU** l'arrêté préfectoral modificatif n° 625 du 3 avril 2024 relatif à la division annuelle des communes en plusieurs bureaux de vote et portant transfert de certains lieux de vote ;

**VU** la demande de changement de lieu de bureau de vote présentée par Mesdames et Messieurs les maires des communes listées dans le tableau annexe de l'arrêté ;

**Considérant** que ce transfert est lié au contexte de la dissolution de l'Assemblée Nationale en application de l'article 12 de la Constitution, de l'organisation des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet 2024 et au regard de l'indisponibilité des locaux les jours du scrutin ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

**ARRETE**

**Article 1er** – Le transfert provisoire des bureaux de vote des communes listées dans le tableau en annexe est autorisé pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024.

**Article 2** – Les maires des communes listées dans le tableau en annexe prendront toutes mesures utiles de nature à faire connaître aux électeurs l'adresse du bureau de vote où se dérouleront les prochaines élections législatives (avis dans la presse - bulletin municipal - avis à chaque électeur) et le jour du scrutin (affichage devant le bureau de vote).

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or, Mesdames et Messieurs les maires des communes listées dans le tableau en annexe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or, affiché aux emplacements officiels des communes concernée et communiqués aux électeurs par tout moyen.

Fait à Dijon, le 16 juin 2024

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé, Johann MOUGENOT

**TRANSFERT PROVISOIRE DES BUREAUX DE VOTE – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024**

**ARRONDISSEMENT DE BEAUNE**

CIRCONSCRIPTION	COMMUNES	ADRESSE INITIALE DU/ DES BUREAU(X) DE VOTE	ADRESSE DU BUREAU DE VOTE PROVISOIRE
5	ARGILLY	Salle des fêtes d'Argilly – 68 rue chaude	1 rue de l'église
5	BRAZEY-EN-PLAINE	<b>CENTRALISATEUR de la COMMUNE : 1<sup>er</sup> bureau</b> <b>CENTRALISATEUR du CANTON : 1<sup>er</sup> bureau</b> 1 <sup>er</sup> Bureau : Château Magnin - rue M <sup>re</sup> de Lattre 2 <sup>ème</sup> Bureau : Centre social - rue M <sup>re</sup> de Lattre	<b>CENTRALISATEUR de la COMMUNE : 1<sup>er</sup> bureau</b> <b>CENTRALISATEUR du CANTON : 1<sup>er</sup> bureau</b> 1 <sup>er</sup> Bureau : Ecole maternelle – 1 rue des Oiseaux 2 <sup>ème</sup> Bureau : Ecole maternelle – 1 rue des Oiseaux
5	BROIN	Salle des Fêtes – Rue du Moulin à Vent	Mairie – 341 Grande Rue
5	CHAMBOLLE-MUSIGNY	14 rue Caroline Aigle	8 rue Caroline Aigle
5	CHIVRES	Salle de rencontre et de loisirs - 11 Rue de la Mairie	Ancien Logement communal – 9 Rue de la Mairie
5	EBATY	Salle des Fêtes – 6 rue de la Frénaie	Mairie – 2 rue des Grandes Terres
5	LOSNE	Salle à usages multiples – Rond-Point de Maison Dieu	Mairie – Place du 8 mai 1945
5	MONTOT	Salle des fêtes	Mairie annexe – rue de l'Abreuvoir
5	PREMEAUX-PRISSEY	Salle des Fêtes – rue de la Courtavaux	Mairie – 2 place de la mairie
5	SAINT-USAGE	Salle des Fêtes – 2 Place du 8 mai 1945	Salle des Associations - Rue de la Maison Commune
5	VILLY-LE-MOUTIER	Salle des Fêtes	Salle des Associations - 6 rue Saint Réverien

**ARRONDISSEMENT DE DIJON**

CIRCONSCRIPTION	COMMUNES	ADRESSE INITIALE DU/ DES BUREAU(X) DE VOTE	ADRESSE DU BUREAU DE VOTE PROVISOIRE
2	AUXONNE	<b>CENTRALISATEUR de la COMMUNE : 1<sup>er</sup> bureau</b> <b>CENTRALISATEUR du CANTON : 1<sup>er</sup> bureau</b> 1 <sup>er</sup> bureau : Salle Événementielle, Place d'Armes 2 <sup>ème</sup> bureau : Salle Événementielle, Place d'Armes 3 <sup>ème</sup> bureau : Salle Événementielle, Place d'Armes 4 <sup>ème</sup> bureau : Salle Événementielle, Place d'Armes	<b>CENTRALISATEUR de la COMMUNE : 1<sup>er</sup> bureau</b> <b>CENTRALISATEUR du CANTON : 1<sup>er</sup> bureau</b> 1 <sup>er</sup> bureau : Gymnase municipal, rue Sainte-Colette 2 <sup>ème</sup> bureau : Gymnase municipal, rue Sainte-Colette 3 <sup>ème</sup> bureau : Gymnase municipal, rue Sainte-Colette 4 <sup>ème</sup> bureau : Gymnase municipal, rue Sainte-Colette
2	BINGES	Salle des Fêtes des Chenevières – 11 rue des Chenevières	Annexe mairie - 36 rue du Val de Saône
2	ST MAURICE SUR VINGEANNE	Salle des fêtes - 3 rue du Four	Mairie - 7 route de Montigny
2	TALMAY	Mairie – 2 rue Baron Paul Thénard	Espace de rencontres et de loisirs - 2 Rue des Halles
2	VAROIS ET CHAIGNOT	« Espace Pierre AUBERT » – Allée Victor Hugo	Ecole maternelle – Rue du Cottage
2	VIELVERGE	Salle des Fêtes Raymond Lemoine	Ecole – 15 Grande rue
3	IZIER	Salle polyvalente du Mille Club - 13 rue de la Rente Blanche	Mairie – 2 rue de la liberté
3	THOREY-EN-PLAINE	Salle polyvalente - 16 rue du Bois	Mairie – 42 route de Dijon
4	AUBIGNY-LES-SOMBERNON	3 rue de la Ruotte	Mairie - 3 grande rue de l'église
4	IS-SUR-TILLE	<b>CENTRALISATEUR de la COMMUNE : 1<sup>er</sup> bureau</b> <b>CENTRALISATEUR du CANTON : 1<sup>er</sup> bureau</b> 1 <sup>er</sup> bureau : 2 <sup>ème</sup> bureau : Salle des Fêtes « Capucins » 3 <sup>ème</sup> bureau : Rue Gambetta 4 <sup>ème</sup> bureau :	<b>CENTRALISATEUR de la COMMUNE : 1<sup>er</sup> bureau</b> <b>CENTRALISATEUR du CANTON : 1<sup>er</sup> bureau</b> 1 <sup>er</sup> bureau : 2 <sup>ème</sup> bureau : Gymnase du COSEC 3 <sup>ème</sup> bureau : Allée des soupirs 4 <sup>ème</sup> bureau :
4	MARCILLY-SUR-TILLE	Salle des petits Ormeaux – Rue de la Planchotte	École élémentaire Henri Vincenot – 6 rue de la Vignotte

**ARRONDISSEMENT DE MONTBARD**

CIRCONSCRIPTION	COMMUNES	ADRESSE INITIALE DU/ DES BUREAU(X) DE VOTE	ADRESSE DU BUREAU DE VOTE PROVISOIRE
4	CHAMESSON	Salle du Conseil Municipal – 1 Place Edmond Tridon	Salle Daguin - ruelle de l'église

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-17-00001

Arrêté préfectoral n° 985 fixant la liste des  
candidats pour l'élection des députés à  
l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 1ère  
circonscription



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales et des Élections**

**Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY**

Dijon, le 17 juin 2024

Bureau des élections et de la réglementation

Tél : 03 80 44 65 40/65 41

mél : [pref-elections@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-elections@cote-dor.gouv.fr)

### **Arrêté N° 985**

**Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le  
1<sup>er</sup> tour du dimanche 30 juin 2024 pour la  
1ère circonscription**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R.101 ;

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** les déclarations de candidatures déposées jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée ce même jour entre les candidatures déposées dans la première circonscription législative de Côte d'Or ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

### **A R R E T E**

**Article 1er** – La liste des candidats définitivement enregistrés dans la 1ère circonscription législative de la Côte d'Or pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)



Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	Mme GODARD Océane	M. WOYNAROSKI Stéphane
2	M. THEVENIN Julien	Mme RIBOULET Sylvie
3	Mme ZIVKOVIC Sladana	M. DOMENICHINI Bruno
4	M. MARTIN Didier	Mme REFAIT-ALEXANDRE Catherine
5	Mme HUMBLOT-CORNILLE Cyline	M. DEGRAVE Frédéric
6	M. DUGOURD François-Xavier	Mme RENOSI Catherine

**Article 2**– Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.

Le Préfet,

Signé, Franck ROBINE

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-17-00002

Arrêté préfectoral n° 986 fixant la liste des  
candidats pour l'élection des députés à  
l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 2ème  
circonscription



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales et des Élections**

**Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY**

Dijon, le 17 juin 2024

Bureau des élections et de la réglementation

Tél : 03 80 44 65 40/65 41

mél : [pref-elections@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-elections@cote-dor.gouv.fr)

**Arrêté N° 986**

**Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le  
1<sup>er</sup> tour du dimanche 30 juin 2024 pour la  
2<sup>ème</sup> circonscription**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R.101 ;

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** les déclarations de candidatures déposées jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée ce même jour entre les candidatures déposées dans la deuxième circonscription législative de Côte d'Or ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

**A R R E T E**

**Article 1er** – La liste des candidats définitivement enregistrés dans la deuxième circonscription législative de la Côte d'Or pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	Mme GUYENOT Tatiana	M. DAMERON Jérémy
2	Mme HERVIEU Catherine	M. CAMUS David
3	M. BOURGUIGNAT Laurent	Mme SPELLAT Corinne
4	M. GONZALEZ Julien	Mme MANEGA Renata
5	M. BORDAT Benoît	M. THERON Pascal
6	Mme BERTRAND Elisabeth	M. JAILLET Philippe
7	Mme ROCHER Claire	M. LAMY Geoffroy
8	M. GAILLARD Franck	M. MENEULT Laurent

**Article 2** – Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.

Le Préfet,

Signé, Franck ROBINE

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-17-00003

Arrêté préfectoral n° 987 fixant la liste des  
candidats pour l'élection des députés à  
l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin pour la 3ème circonscription



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales et des Élections**

**Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY**

Dijon, le 17 juin 2024

Bureau des élections et de la réglementation

Tél : 03 80 44 65 40/65 41

mél : [pref-elections@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-elections@cote-dor.gouv.fr)

### **Arrêté N° 987**

**Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le  
1<sup>er</sup> tour du dimanche 30 juin 2024 pour la  
3<sup>ème</sup> circonscription**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R.101 ;

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** les déclarations de candidatures déposées jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée ce même jour entre les candidatures déposées dans la troisième circonscription législative de Côte d'Or ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

### **A R R E T E**

**Article 1er** – La liste des candidats définitivement enregistrés dans la troisième circonscription législative de la Côte d'Or pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	Mme KHATTABI Fadila	M. DESEILLE François
2	M. MEZUI Georges	Mme MOSTAINE Nora
3	M. BOURGADEL Charle	M. LONCHAMPT Samuel
4	M. PRIBETICH Pierre	Mme THOMAS Gaëlle
5	M. COUDERT Thierry	M. CAMUS Antoine
6	Mme DELORME Fabienne	M. CHARBONNEL Philippe

**Article 2**– Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.

Le Préfet,

Signé, Franck ROBINE

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-17-00004

Arrêté préfectoral n° 988 fixant la liste des  
candidats pour l'élection des députés à  
l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 4ème  
circonscription





**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales et des Élections**

**Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY**

Dijon, le 17 juin 2024

Bureau des élections et de la réglementation

Tél : 03 80 44 65 40/65 41

mél : [pref-elections@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-elections@cote-dor.gouv.fr)

### **Arrêté N° 988**

**Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le  
1<sup>er</sup> tour du dimanche 30 juin 2024 pour la  
4<sup>ème</sup> circonscription**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R.101 ;

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** les déclarations de candidatures déposées jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée ce même jour entre les candidatures déposées dans la quatrième circonscription législative de Côte d'Or ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

### **A R R E T E**

**Article 1er** – La liste des candidats définitivement enregistrées dans la quatrième circonscription législative de la Côte d'Or pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	M. BRIGAND Hubert	Mme LEPINE Eliane
2	Mme DUMONT Sophie	M. JOLY Mathieu
3	M. DENIZOT Michel	Mme BALLANDRAS Christine
4	Mme JACQ Valérie	M. DOMINIQUE Pierre-Marc

**Article 2**– Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.

Le Préfet,

Signé, Franck ROBINE

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Préfecture de la Côte-d'Or

Direction des Collectivités locales et des  
Elections

21-2024-06-17-00005

Arrêté préfectoral n° 989 fixant la liste des  
candidats pour l'élection des députés à  
l'Assemblée Nationale pour le 1er tour du  
dimanche 30 juin 2024 pour la 5ème  
circonscription



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales et des Élections**

**Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY**  
Bureau des élections et de la réglementation  
Tél : 03 80 44 65 40/65 41  
mél : [pref-elections@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-elections@cote-dor.gouv.fr)

Dijon, le 17 juin 2024

**Arrêté N° 989**  
**Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le**  
**1<sup>er</sup> tour du dimanche 30 juin 2024 pour la**  
**5ème circonscription**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral et notamment l'article R.101 ;

**VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** les déclarations de candidatures déposées jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée ce même jour entre les candidatures déposées dans la cinquième circonscription législative de Côte d'Or ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

**A R R E T E**

**Article 1er** – La liste des candidats définitivement enregistrés dans la cinquième circonscription législative de la Côte d'Or pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	M. PARIS Didier	Mme DUPARC Marie-Line
2	M. FLACHE Jérôme	Mme BERNHARD Carole
3	M. PETET Françoise	M. EL KAMEL Abdennour
4	M. BAUDOT Nicolas	M. SARTER Victor
5	M. CHERONT Arnaud	Mme VAN CANNEYT Laure
6	M. LIORET René	Mme DUBIEF Honorine

**Article 2**– Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

**Article 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.

Le Préfet,

Signé, Franck ROBINE

Adresse de la direction  
Tél. du standard  
Courriel : (courrier ou accueil général)

Préfecture de la Côte-d'Or

SGCD de Côte-d'Or

21-2024-06-13-00003

ARRETE\_978\_nomination\_CAS\_Action\_Sociale.o  
dt

**ARRETE PREFECTORAL n° 978**

**portant nomination des correspondants d'action sociale**

Le Préfet de la Côte d'Or

**VU** l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur ;

**VU** la circulaire ministérielle du 31 décembre 2007 portant réforme du statut des correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau locale d'action sociale du ministériel de l'intérieur et des outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 avril 2022 portant nomination des correspondants du Service départemental d'action sociale dans le département de la Côte d'Or ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 465 du 22 février 2024 fixant la carte d'implantation des correspondants du Service départemental d'action sociale dans le département de la Côte d'Or ;

**VU** les changements intervenus dans le cadre de la mobilité et de la Réforme de l'Administration Territoriale ;

**VU** la refonte structurelle des services de police sur le territoire national de janvier 2024 ;

**VU** les avis des chefs de service concernés ;

**VU** les avis des membres de la commission locale d'action sociale validé lors de la réunion du 5 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la liste des correspondants du Service départemental d'action sociale dans le département de la Côte d'Or ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture de la Côte d'Or,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Sont nommés correspondants du Service départemental d'action sociale dans le département de la Côte d'Or, les agents désignés ci-après :

<b>PRÉFECTURE DE RÉGION ET DÉPARTEMENT :</b> • Préfecture de la Côte d'Or (Bât 49 -53 rue de la préfecture) • S.G.A.R. (Bât 55 rue de la préfecture)	Stéphanie JACQUOT
<b>PRÉFECTURE:</b> • Annexe Cité Dampierre 6 rue Chancelier de l' Hôpital	Régine ROGER
<b>SOUS-PRÉFECTURE DE BEAUNE</b>	Cécile RAVRY
<b>SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBARD</b>	<i>(recherche candidat)</i>
<b>TRIBUNAL ADMINISTRATIF</b>	Laurence LELONG
<b>SITE DE LA CITÉ EIFFEL :</b> Direction des Systèmes d'information et de communication (DSIC) ; Délégation Régionale du SGAMI Est à Dijon ; Service médical du SGAMI Est à Dijon ; OMP (officier ministère public)	Corinne MIELLE
<b>SITE DU QUAI GALLIOT</b> Délégation Régionale du SGAMI Est à Dijon ----- Centre Régional de Formation des Personnels de Police et Fédération Sportive	Céline DUCOUDRAY ----- <i>(désignation en cours)</i>
<b>C.R.S. 40 :</b> <b>C.R.S 40 (personnels en déplacement, personnels à résidence)</b> <b>DUMZ (Détachement Unité Motocycliste Zonal)</b> <b>CF (Centre de Formation des C.R.S)</b>	Sylvère ROYER  (jour et nuit)
<b>SITE DE LA PLACE SUQUET – DIPN</b> <b>SIPJ :</b> Filière judiciaire (dont un cas avec SDSO filière «administrative») ----- <b>SDSP :</b> filière voie publique ----- <b>SDRT :</b> Filière renseignement	Vincent LECLERCQ Valérie MUGNIER ----- Frédéric BRASSEUR (jour) <i>(recherche candidat pour la nuit)</i> ----- Karen NOEL BEAUVOIS
<b>SDPAF :</b> Filière immigration / <b>COMMISSARIAT DE CHENÔVE</b>	Stéphane GAY
<b>COMMISSARIAT DE BEAUNE</b>	<i>(désignation en cours)</i>
<b>RÉGION DE GENDARMERIE DE BOURGOGNE</b>	Emilie VITREY
<b>ÉCOLE DE GENDARMERIE DE DIJON</b>	Edwige DAVID

**ARTICLE 2** : Le correspondant de l'action sociale exerce sa mission sur le lieu du travail et pendant les heures de service, sous l'autorité du chef de service d'affectation ainsi que dans le cadre d'une relation directe, fonctionnelle et technique avec le chef du service départemental d'action sociale de la Préfecture. Chaque correspondant de l'action sociale est destinataire de la part de son chef de service d'une lettre de mission.



**ARTICLE 3** : Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent celles de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2022 portant nomination des correspondants du Service départemental d'action sociale dans le département de la Côte d'Or.

**ARTICLE 4** : La Secrétaire Général Adjointe de la Préfecture de la Côte d'Or, Mmes et MM. les chefs de services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or.

DIJON, le 13 juin 2024  
LE PRÉFET,  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

Signé

JOHAN MOUGENOT